



Convocation police judiciaire

Par **fausty_old**, le **27/10/2007 à 15:59**

Bonjour, rnrnquelqu'un que je connais a reçu une convocation émanant de la police judiciaire de Paris. il doit se rendre à la gendarmerie de sa localité dans quelques jours. Mais il n'a aucune idée de ce qu'on peut lui vouloir.rnPouvez-vous nous éclairer sur les motifs possibles de cette convocation ?rnrnQue concerne le "judiciaire" exactement ?rnrnD'avance merci de vos réponses.

Par **Dinah**, le **28/10/2007 à 08:59**

Bonjour.rnrnLe terme police judiciaire signifie juste que cette convocation a rapport avec une enquête pénale.rnrnLa convocation a sûrement pour objet d'entendre cette personne dans le cadre d'une affaire pénale : par exemple, son nom a pu être cité par l'auteur présumé, ou la victime, ou un témoin, et donc l'officier responsable de l'enquête estime nécessaire de l'entendre.

Par **fausty_old**, le **28/10/2007 à 09:49**

Merci de votre réponse.rnrnnon est d'autant plus interloqué que nous sommes d'Alsace et nous ne voyons pas trop qui, de Paris, nous aurait cité.rnrnEt c'est vrai que lorsqu'on est tout à fait étranger au droit recevoir une convocation estampillée PJ ... ça ne laisse pas indifférent ! on ne votait même pas à quel domaine cela se rapporte (délit sexuel, routier, violence, vol .etc) on imagine le pire du coup !rnrnOn sera fixé d'ici une dizaine de jours .rnrnMerci encore d'avoir pris le temps de répondre.rnrnCordialement

Par **yassa48**, le **14/09/2013** à **19:01**

j ai eu une violente dispute avec mon mari (physique) il a appele la police et a surtout porte plainte contre moi sa femme jai reçu une convocation judiciaire.rnqu est ce que je risque ?